

République française  
Département de la LOIRE  
Arrondissement de ROANNE  
Canton de CHARLIEU

COMMUNE  
DE  
SAINT-DENIS-DE-CABANNE



42750

## PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

### Procès-verbal N°1 constatant l'état d'abandon de concessions

#### Cimetière de la commune de Saint-Denis-de-Cabanne

Concessions n° : 5-20-38-60-68-70-86-91-92-100-111-112-117-119-112-130-138-160-169-170-172-177-181-188-201-204-221-234-251-262-271-355-368-372-374-383-384-388-390-399-403-409-415-417-432-440-442-443-463-467-476-494-500-501-502-504-517-519-520-533.

Aujourd'hui, le mercredi 16 avril 2025, à 10 heures, nous, René VALORGE maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 15 mars 2025, régulièrement affiché et publié, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de Mr Jean-François DEMURGER (2<sup>ème</sup> adjoint chargé des infrastructures) et en présence de Mme Céline DECHAVANNE (1<sup>ère</sup> adjointe chargée de l'environnement et du développement du territoire) et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état des concessions indiquées ci-dessus, lesquelles ont plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte des actes dont les copies sont consultables en mairie :

Barrière dangereuse et/ou rouillée – Cadre abimé – Cadre affaissé – Croix cassée – Croix rouillée – Herbes folles – Lichen – Stèle en mauvais état d'entretien – Stèle Penchée – Stèle tombée – Plus de stèle ou de cadre.

De ces constatations, dont il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans les états d'abandons prévus par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature.

Signature du maire, René VALORGE

Signature de Mr DEMURGER

Signature de Mme DECHAVANNE

Bon pour affichage, le 16/04/2025

Le maire, René VALORGE